
**Rapport de la commission des finances, de l'économie et de l'administration
des 6 février et 20 mars 2024**

Rapporteurs : Yves MAGNIN et Anabela FRAGA

PE 299 - 23.12 CENTRE DE QUARTIER - ÉCOLE ÉMILIE-DE-MORSIER

Munie de 49 signatures, la pétition demande la suppression immédiate et définitive de la location de la salle polyvalente des cuisines scolaire de l'école Émilie-de-Morsier, voire l'interdiction de la location pendant les vacances et un contrôle strict des locations, au motif que les riverains doivent faire face à nombre d'activités très bruyantes de l'école et de la crèche durant la semaine, alors que cette salle, au coin de l'école, se trouve à 35 mètres d'un immeuble locatif.

Depuis 2018, surtout l'été, ils sont constamment dérangés par les nuisances des personnes qui louent la salle le week-end, même après minuit. Elles utilisent les sorties de secours pour aller et venir, voire restent devant pour discuter ou fumer, car la porte principale se situe de l'autre côté de l'école. Les containers restent en dehors de l'école, alors qu'ils devraient se trouver dans la salle. Les enfants ne respectent pas les parties privatives des voisins. Les locataires utilisent des caddies de supermarché, puis les abandonnent. Des voitures sont stationnées sur l'accès pompiers/ambulances. Les utilisateurs leur rétorquent être en droit de s'amuser, faire du bruit et la fête. Si la Police municipale s'est déplacée régulièrement un certain temps, dès qu'elle repartait les nuisances recommençaient.

Les pétitionnaires dénoncent un règlement de location qui n'est pas appliqué et des directives inefficaces, alors que les problèmes s'amplifient avec des locations toujours plus régulières. Ils condamnent le fait que la salle soit louée en tant que Centre de quartier. Ils souhaitent pouvoir être tranquilles au moins le samedi et le dimanche, ce qui ne sera pas possible tant que la salle sera louée.

Ils soulignent qu'entre les séances des commissions, nonobstant les mesures prises, en particulier la diminution des horaires de location, le bruit continue et les horaires ne sont toujours pas respectés. Il prend l'exemple du 24 février dernier, qui n'a vu la salle fermée qu'à 1h15. Ils n'ont pas précisé avoir appelé la Police.

Mme SCHWITTER, Cheffe du service guichet prestations (SGP), relève que la salle a une capacité de 150 places. Elle est très souvent occupée. L'entrée principale de l'école est d'un côté, le Centre de quartier de l'autre côté. L'école se situe au milieu d'une zone dense d'habitation ; le quartier est bétonné et il y a beaucoup de résonance. Les locataires apportaient leur propre matériel de sonorisation et le volume de musique était fort. Depuis le début de l'année, la Police municipale peut intervenir les samedis puisqu'elle travaille jusqu'à 23 heures, alors qu'avec la location jusqu'à minuit, cela n'était pas possible, étant précisé que le 80% des appels à la Police sont pris en compte. Les locataires ont l'obligation d'utiliser la sonorisation sur place et le niveau a été ajusté à 90 db. Le niveau sonore côté sortie a été mesuré et il ne dépassait pas les 70 db. Elle estime qu'il faut se laisser un peu de marge et refaire une évaluation juste avant l'été.

M. SHAQIRI, îlotier de secteur au Service de la police municipale, relève que les correspondants de nuit sont intervenus à 7 reprises entre 18h45 et 21h30, la Police municipale à 6 reprises entre 15h00 et 21h20, alors que la Police cantonale est intervenue deux dimanches pour des excès de bruit, sans toutefois les constater. Aucune contravention n'a été prononcée.

Depuis la dernière commission, M. SHAQIRI effectue des passages réguliers chaque samedi et il n'a rien constaté de particulier. Le samedi 16 mars, alors qu'il était sur place, il a reçu un appel d'un pétitionnaire se plaignant que les locataires faisaient du bruit durant leurs rangements. Il estime qu'il n'y avait pas de bruit, même si les locataires rangeaient la vaisselle avec la porte ouverte. L'accès est limité par un poteau qui se manœuvre avec une clé SI, partant les automobilistes ne peuvent pas l'enlever pour entrer avec leurs véhicules.

M. AGRAMUNT, Conseiller administratif, propose aux commissaires de faire une suspension de la pétition, afin de pouvoir mener à bien l'évaluation, puis de revenir en commission présenter l'évolution des six premiers mois de l'année et répondre à la liste de questions déposées par un commissaire du CENTRE-VERT-LIBÉRAUX.

Un commissaire (PLR) s'interroge sur l'opportunité de louer la salle plutôt pour des réunions d'associations ou de clubs.

Un commissaire (SOC) souligne le manque de salles et relève que la commission ne peut pas décider du règlement de la salle, mais peut se faire l'écho des doléances des pétitionnaires au Conseil administratif.

Aux questions d'un commissaire (UDC), M. AGRAMUNT répond que la Commune ne peut pas vérifier les éventuelles sous-locations, faute d'effectif suffisant, et les correspondants de nuit n'ont pas le droit de contrôler les identités. Une sonnerie à la fin de la location irait à l'encontre des demandes des pétitionnaires, puisque cela ferait du bruit. Mme SCHWITTER renchérit en soulignant que le fait d'être responsable de la salle et des dégâts limite beaucoup les locations pour autrui. Elle relève que les portes sont à badges programmés, partant les portes ne peuvent plus être ouvertes, sauf si elles restent obstruées.

Un commissaire (PLR) propose de prévoir l'entrée principale de l'autre côté, mais M. AGRAMUNT lui rétorque que la sortie de secours restera toujours ouverte. Il souligne que les normes de bruit sont respectées lorsque la porte est fermée.

Les commissaires de l'ALTERNATIVE et du CENTRE-VERT'LIBÉRAUX estiment que si la loi n'est pas violée, il ne peut y avoir d'interventions.

Une commissaire (LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX) propose que la Commune écrive un courrier aux pétitionnaires en leur indiquant les modifications mises en place depuis le mois de janvier et en ajoutant que la Commune reste attentive à leurs doléances.

Au vote, l'envoi de la PE 299 - 23.12, Centre de quartier - École Émilie-de-Morsier, au Conseil administratif, en lui recommandant d'écrire un courrier aux pétitionnaires indiquant les mesures prises et précisant que le Conseil administratif reste vigilant, est accepté par 5 OUI (1 SOC, 2 VERT.E.S, 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 1 ALTERNATIVE), 1 NON (1 PLR), et 1 abstention (1 UDC).